



Litige avec un operateur mobile orange

Par **mavounza_old**, le **30/12/2007** à **20:40**

bonjour,rnj ai eu un abonnement orange portable il y a quelques mois et un jour ou j etais absente ils ont appeler pour faire une offre qui a ete acceptee par mon epoux et donc a reconduit mon abonnement a 24 mois.rnAlors que j etais deja en impayee et que le contrat est a mon nom de jeune fille.rnSuite a cet impaye ma ligne a ete resilie et ils m ont ecrit a une adresse ou j ai demenager depuis plus d un an, donc je n ai recu aucun courrier.rnsans reponse de ma part, ils ont voulu m assigner devant le tribunal et me reclame la somme de 2600 euros alors que mon impaye est de 700 euros.rnils disent que je dois payer le renouvellement des 24 mois que je n ai jamais utiliser puisque ma ligne n est plus.rnje souhaiterais savoir quels sont les recours qui existe car je voudrais regler les 700 euros que je dois mais je ne comprend pas pourquoi je dois payer un abonnement que je n ai plus. de plus je n ai aucun moyen de me defendre et je ne sais pas quoi faire.rnj ai donc commencer a payer sous la menace d une eventuelle comparution mais actuellement en conge parental et etant locataire les fins de mois sont difficile. rnmerci de me repondre car je ne sais plus quoi faire car je n ai pas une telle somme et l etude d huissier me harcele, sachant que si je rate une seule echeance la procedure judiciaire risque de reprendre et me nuire a mon future emploi.rnmerci

Par **Jurigaby**, le **31/12/2007** à **00:19**

Bonjour.rnrnCes contrats à durée déterminée contiennent une clause de déchéance du terme, cela signifie que si vous ne payez pas un mois, alors vous êtes redevable de l'intégralité des sommes que vous n'avez pas payé ET des sommes qui restaient à payer jusqu'à la fin du contrat.

Par **mavounza_old**, le **31/12/2007** à **15:51**

donc cela veut il dire qu il faut que je regle les 2600 euros en totalite?